



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 58850

Texte de la question

M. Daniel Goldberg appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la chute des effectifs dans les cours d'arabe au collège et au lycée. D'un côté, le total d'élèves suivant l'enseignement de l'arabe a subi une baisse de l'ordre de 50 % en trente ans. Bien plus, près de 45 % d'entre eux résident à La Réunion et à Mayotte ou étudient cette langue par l'intermédiaire des cours délivrés par le Centre national d'enseignement à distance (CNED). L'ouverture de classes dites bilangues reste marginale, ainsi que son enseignement dans les formations technologiques et professionnelles. De son côté, le dispositif des sections internationales soutient insuffisamment le développement de l'enseignement de cette langue : seulement deux sections internationales de langue arabe sont ouvertes sur le territoire métropolitain. Pourtant, la dispense de cours d'arabe par de nombreuses associations et l'audience des chaînes de télévision arabophones attestent de l'intérêt récurrent porté à l'arabe. En outre, la capacité à commercer dans cette langue constituerait assurément un atout pour notre économie et pour la création d'emplois qui bénéficieraient davantage du relais de croissance porté par le développement économique soutenu des pays arabes. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser au moyen de quelles mesures et selon quel échéancier il compte parvenir à une augmentation significative et continue des effectifs d'élèves en arabe dans les collèges, dans les lycées d'enseignement général et technologique et dans les lycées professionnels au sein de l'ensemble des académies.

Texte de la réponse

Au même titre que le chinois, l'hindi, l'espagnol, le russe ou le portugais ou le japonais, l'arabe est une des langues clés de notre monde multipolaire et une des vingt-deux langues vivantes étrangères susceptible d'être choisie à l'épreuve écrite du baccalauréat. En 2009, avec une inégale répartition sur le territoire national, 6 400 élèves suivent un enseignement d'arabe en LV1, LV2 et LV3 au collège et au lycée d'enseignement général, technologique et professionnel. Dans le même temps, plus de 50 000 élèves font le choix de suivre cet enseignement dans un cadre associatif, le plus souvent confessionnel, en particulier pour les enfants scolarisés dans le primaire. Bien placée dans l'enseignement supérieur et bénéficiant de l'expérience et de la réputation internationale de chercheurs français de très haut niveau, la langue arabe reste dans l'enseignement secondaire une langue encore trop cantonnée aux établissements d'excellence. Si elle attire également dans les classes préparatoires et les grandes écoles des élèves venus du monde entier, elle semble encore pour le moment très délaissée par les générations nouvelles dont les parents et grands-parents étaient des locuteurs traditionnels. La situation actuelle marquée par le vieillissement et une baisse lente des effectifs nationaux du corps enseignant de langue arabe est comparable à la situation constatée dans les autres États de l'Union européenne. Notre pays compte 203 enseignants de langue arabe en 2008-2009, dont certains sont en sous-service. Le nombre d'enseignants a diminué car en 2005-2006 ils étaient 236. Nous avons reculé dans ce domaine. Forte est la conviction qu'il vaut mieux que l'arabe soit enseigné au sein de l'Éducation nationale, par des enseignants bien formés, bien préparés, dans un cadre national, que par des organismes ou des associations qui ne disposent pas de mêmes ressources humaines. Le Président de la République souhaite un nouvel élan de la langue arabe. Ainsi, dès les prochaines semaines, un effort particulier sera déployé pour le développement de

l'enseignement de l'arabe dans l'enseignement technologique et professionnel, ainsi que dans le lycée d'enseignement général au titre de la LV3. Pour la rentrée prochaine, plusieurs pistes nouvelles vont être explorées. Un premier effort portera sur un rééquilibrage de l'offre d'enseignement de manière intra et interacadémique ; un deuxième sur la mise en place de sections « bilangue », en particulier anglais-arabe et un troisième sur une remise à plat de l'enseignement de langue et cultures d'origine (ELCO) dispensé à l'école primaire. Le dispositif ELCO, qui aujourd'hui est de la responsabilité des autorités des trois États du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie) pourra être ouvert à d'autres États et, surtout, devra mieux s'articuler avec l'enseignement de langues en collège. Plus généralement, une réflexion particulière sera menée pour que l'arabe trouve toute sa place dans les filières d'excellence - sections internationales ou sections de langues orientales, lycées des métiers... - et pour que la certification en langue arabe, aujourd'hui fragmentée et lacunaire, au niveau mondial puisse devenir un sujet privilégié pour les institutions multilatérales comme l'institut du Monde arabe. Une politique volontariste sera menée sous l'impulsion des recteurs et la mobilisation des chefs d'établissement afin d'inverser les tendances actuelles. Des postes seront créés pour accompagner le développement de la langue arabe. Enfin, des assises de la langue arabe rassemblant les différents acteurs concernés pourront permettre en 2011 de prolonger ces diverses initiatives.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Goldberg](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58850

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2009, page 8932

Réponse publiée le : 26 janvier 2010, page 853